

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
22/11/2021

L'an deux mille vingt et un et le deux décembre
à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de
BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence
de Monsieur SANS Christian, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Présents : : M.SANS (Proc) Mme GERARD (Proc),
MM.RAMEAU, LIVOTI, AMOUROUX,
Mme DALLA-ZANNA, MM ROQUEBERT, CELLIER,
EVIN, Mmes COURTOUX(Proc) SANDY (Proc)

Absents excusés :

Mme AIMONE-CAT(Proc. Mme GERARD) ;
Mme GRANGE (Proc Mme SANDY)
M. DESHONS (Proc M.SANS)
Mme AGUILA (Proc. Mme COURTOUX)

Madame GERARD a été élue secrétaire de séance.

D.C.M. N° 12-2

Objet : Acquisition d'un bien sans maître revenant de plein droit à la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.1123-1 et L.1123-2

Vu le Code Civil, et notamment son article 713 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Il expose que le propriétaire du terrain cadastré section B 658 est décédé depuis plus de trente ans.

Il indique que ce bien fait donc partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté.

Il ajoute qu'une enquête préalable a été réalisée auprès des services du cadastre, de la publicité foncière, ou du recouvrement des taxes foncières, des notaires, des registres d'état civil.

Il propose que ce bien cadastré section B 658 revienne donc de plein droit à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'exercer les droits que lui confèrent les dispositions législatives susvisées et d'acquérir le terrain en question pour des raisons d'abandon depuis des dizaines d'années, abandon se traduisant par des nuisances diverses dénoncées par le voisinage.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 06 décembre 2021
Pour extrait conforme,
En Mairie, le 6 décembre 2021

Le Maire,

Christian SANS

